

Restauration Scolaire - Tarification des repas pour l'année scolaire 2004/2005

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public prévoit que le prix moyen des repas peut varier chaque année dans la limite des taux fixés par arrêté du Ministre chargé de l'économie, en fonction de l'évolution des salaires, du prix de l'énergie et des prix des produits alimentaires.

Ce taux maximum a été fixé pour l'année scolaire 2004-2005 à 2 % par arrêté ministériel en date du 10 juin 2004, publié au Journal Officiel du 17 juin 2004.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs ci-après à compter du 1^{er} octobre 2004.

DIRECTION EDUCATION
Restauration Scolaire

Proposition de tarification des repas
Année scolaire 2004/2005 (à compter du 1 octobre 2004)
Application du l'arrêté ministériel du 10 juin 2004

Quotients familiaux en euros	Ressources annuelles 2002 (euros) prises en compte pour inscriptions Année scolaire 2004/2005						Prix du repas Année scolaire 2003/2004	Prix du repas Année scolaire 2004/2005	Variation en euros
	1 enfant 1,5 part	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts			
QF < 110	4 581	5 496	7 328	8 244	9 161	10 077	1,40 €	1,43 €	+ 0,03
110 < QF < 225	9 393	11 258	15 012	16 888	18 765	20 642	1,94 €	1,98 €	+ 0,04
225 < QF < 267	11 123	13 347	17 797	20 021	22 245	24 470	2,47 €	2,51 €	+ 0,04
267 < QF < 385	16 033	19 239	25 653	28 859	32 066	35 272	3,00 €	3,06 €	+ 0,06
385 < QF < 440	18 326	21 991	29 322	29 322	36 652	40 317	3,49 €	3,56 €	+ 0,07
QF > 440							3,99 €	4,07 €	+ 0,08
Fréquentation partielle ou temporaire - Enfants habitant la Communauté d'Agglomération							4,13 €	4,21 €	+ 0,08
Repas exceptionnel avec ticket							4,28 €	4,36 €	+ 0,08
Enfants hors Communauté d'Agglomération - Enseignants							5,50 €	5,59 €	+ 0,09
Prestation dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) - Formule panier repas							1,94 €	1,97 €	+ 0,03
Fourneau Economique de Besançon -uniquement plats chauds-							1,40 €	1,43 €	+ 0,03
							Hausse moyenne pondérée : + 1,99 %		

D'autre part, à la demande du Centre Communal d'Action Sociale, le service Direction de l'Education/Restauration Scolaire poursuivra sa fourniture de plats chauds aux usagers du Fourneau Economique ; il est proposé de facturer ces plats à 1,43 € l'unité.

Enfin, le Service Direction de l'Education fournit des repas :

- les mercredis et pendant l'ensemble des vacances scolaires aux associations et établissements publics suivants : les centres de loisirs Francas, la MJC de Palente, Sportsvacances, Bisonsports, le centre de loisirs du Barboux et la Maison de Quartier de Montrapon Fontaine-Ecu,

- pendant l'année scolaire aux restaurants scolaires des communes de Thise et Avanne-Aveney.

Les tarifs proposés pour l'année civile 2005 sont les suivants :

Prestation	2003	Propositions 2004	% augment.
Fourniture et livraison	3,34	3,41	+ 2,10
Fourniture, livraison et service à table	3,82	3,90	+ 2,09

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces propositions.

«**M. LE MAIRE** : Je crois qu'on est autorisé à aller jusqu'à 2 % et on a fait 1,99 % donc on est un peu en-dessous, je vous l'accorde, c'est très légèrement en-dessous».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs proposés.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 2004.